

**ORGANISATION DES
CHALLENGES GHCR
« RANKING
OBSTACLES -
CHEVAUX »**

2024

GHCR



Article 1 – Généralités

Chaque Challenge porte le nom exclusif de son sponsor.

Article 2- Qualification

Les challenges sont réservés aux cavaliers en ordre de licence auprès de la LEWB et ayant choisi le **GHCR** comme groupement.

Article 3 – Sponsoring

En 2024, les Sponsoring sont sur les épreuves suivantes :

70-75cm
80-85 cm
90-95 cm
100-105 cm
110-115 cm
120-125 cm

Les challenges PONEYS, Cavalors et Top Ten font l'objet de règlements séparés.

Article 4- Participation

Un cavalier peut participer à un challenge avec plusieurs chevaux.

Les points du challenge sont attribués aux **paires « cavalier/cheval »**.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges et prendre des points dans plusieurs catégories au cours de la saison.

Article 5 – Épreuves

Toutes les épreuves des concours GHCR comptent pour les **Ranking's.**, sauf les épreuves « construction jeunes chevaux ».

Dans le respect du bien-être animal, il vous sera demandé de bien appliquer le Code de Conduite du règlement particulier d'Obstacle du GHCR !

Article 6 – Attribution des points

L'attribution des points se fait selon la pondération suivante :

Epreuves sur 70, 80, 90, 100, 110 & 120cm :

Place	Points attribués
1ere paire classée	40 pts
2eme	39 pts
3eme	38 pts
Etc jusqu'à	10 pts
et pour ceux qui terminent leur parcours :	10 pts
Eliminés et abandons	1 pt

Epreuves sur 75, 85, 95, 105, 115 & 125cm :

Place	Points attribués
1ere paire classée	50 pts
2eme	49 pts
3eme	48 pts
Etc jusqu'à	15 pts
ET pour ceux qui terminent leur parcours :	15 pts
Eliminés et abandons	1 pt

Les chevaux de 4 ans n'entrent pas en ligne de compte pour le challenge 90 cm.

Dans les épreuves sans chronomètres les 1er ex-aequos se voient attribuer 25 pts, les autres 5 pts et les Eliminés/Abandons 1pt.

Article 7 – Remise des prix des challenges

La remise des prix se fait à la fin de la saison. **Les prix ne sont remis qu'aux lauréats présents.**

Article 8 – Prix

Le GHCR garantit les prix aux **cinq premiers classés** de tous les challenges, les sponsors ayant la liberté d'en attribuer davantage.

Toutes les participations comptent et tous les résultats sont pris en compte.

Article 9 – Ex æquo

En cas d'ex æquo dans le classement final, avantage est donné à la paire cavalier/cheval ayant obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places, de troisièmes places et ainsi de suite.